



# RAPPORT D'ACTIVITES 2021



Syndicat Mixte  
pour le SCoT du  
Bassin de Vie  
d'Avignon



# RAPPORT D'ACTIVITES 2021

## LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

P.5

## 01.

### LE SMBVA : UN TERRITOIRE CHARNIÈRE DOTÉ D'UNE INSTANCE POLITIQUE

P.7

- 1.1. La création d'une structure et le contexte d'une démarche : un rappel historique
- 1.2. Un positionnement interrégional
- 1.3. La gouvernance politique
- 1.4. Le rôle du Syndicat : des missions, une équipe, une gestion financière

8  
12  
14  
16

## 02.

### LE SMBVA : UN ACCOMPAGNATEUR, UN PARTENAIRE, UN ACTEUR DE L'AMÉNAGEMENT

P.18

- 2.1. Une participation du Syndicat aux réunions techniques pour suivre, intervenir et aider
- 2.2. La mise en œuvre du SCoT au travers des documents d'urbanisme et projets du territoire

19  
20

## 03.

### LA PROCÉDURE DE RÉVISION

P.21



Imprimé sur un papier issu de forêts gérées durablement.



# LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

## Une démarche SCoT ralentie par un cadre législatif en évolution

Après une année rendue compliquée par la COVID-19, l'année 2021 s'annonçait plus propice pour la poursuite de la démarche de révision de notre SCoT. Malheureusement, le calendrier initialement prévu n'a pu être tenu. Après un premier semestre à rencontrer les élus des 4 EPCI membres du SCoT ainsi que certaines Personnes Publiques Associées, la loi Climat et Résilience promulguée le 22 août dernier est venue perturber les échéances fixées. Ainsi, la fin d'année 2021 a été consacrée à l'appropriation de ce nouveau cadre législatif.

Lors de notre Comité Syndical du 29 novembre 2021, j'ai souhaité sensibiliser les élus au nouveau défi qui nous attend dans les années à venir : le Zéro Artificialisation Nette. Cette première présentation a permis de mettre en exergue de nouvelles notions comme l'artificialisation ou la renaturation et a alerté sur les échéances très courtes qui s'imposent aux SCOT. Dans le cadre des SRADDET, la loi a introduit notamment les Conférences des SCOT, amenant les territoires à s'organiser rapidement afin de proposer aux Régions, une déclinaison et une différenciation des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols.

Légalement, des décrets d'application actuellement en cours de finalisation viendront préciser le cadre de cette loi Climat. Des discussions et plénières politiques auxquelles j'ai participé ont d'ores et déjà été engagées par les élus au niveau des deux Régions dont nous faisons partie : Occitanie et Sud PACA.

Notre contribution se fera donc au travers de deux conférences des SCoT qui se tiendront en octobre 2022 et non plus en février 2022, comme cela était prévu initialement par la loi.

L'équipe du SMBVA se mobilise au quotidien avec les techniciens des structures porteuses de SCoT de l'Espace Rhodanien notamment mais également à l'échelle de l'InterSCoT Sud PACA et Occitanie, afin de porter la voix et les enjeux de notre territoire au niveau de la Région, pour veiller à maintenir son développement futur et sa place dans le système régional.

Au-delà de cette actualité, le travail essentiel de l'équipe du SMBVA peut se faire depuis le mois de septembre dans un cadre renouvelé. En effet, la structure bénéficie maintenant d'une salle de réunion pour réaliser des rencontres et des ateliers avec du matériel adéquat pour la visioconférence.

Avec ce déménagement, je souhaitais rendre accessible à tous nos locaux et doter le SMBVA d'un espace de dialogue pouvant accueillir les différents acteurs du territoire et ainsi mener à bien les missions du Syndicat.

Au regard des jalons posés en 2021, 2022 sera une année charnière pour la poursuite de la révision de notre document et pour le tournant amorcé sur le développement de notre territoire. Pédagogie, consensus et sobriété en seront les maîtres mots. Nous veillerons à conserver une dynamique de partage, d'échanges et de collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire pour répondre à ce nouveau défi qui s'annonce.

**Madame Pascale BORIES**  
Présidente du SMBVA



# 01.

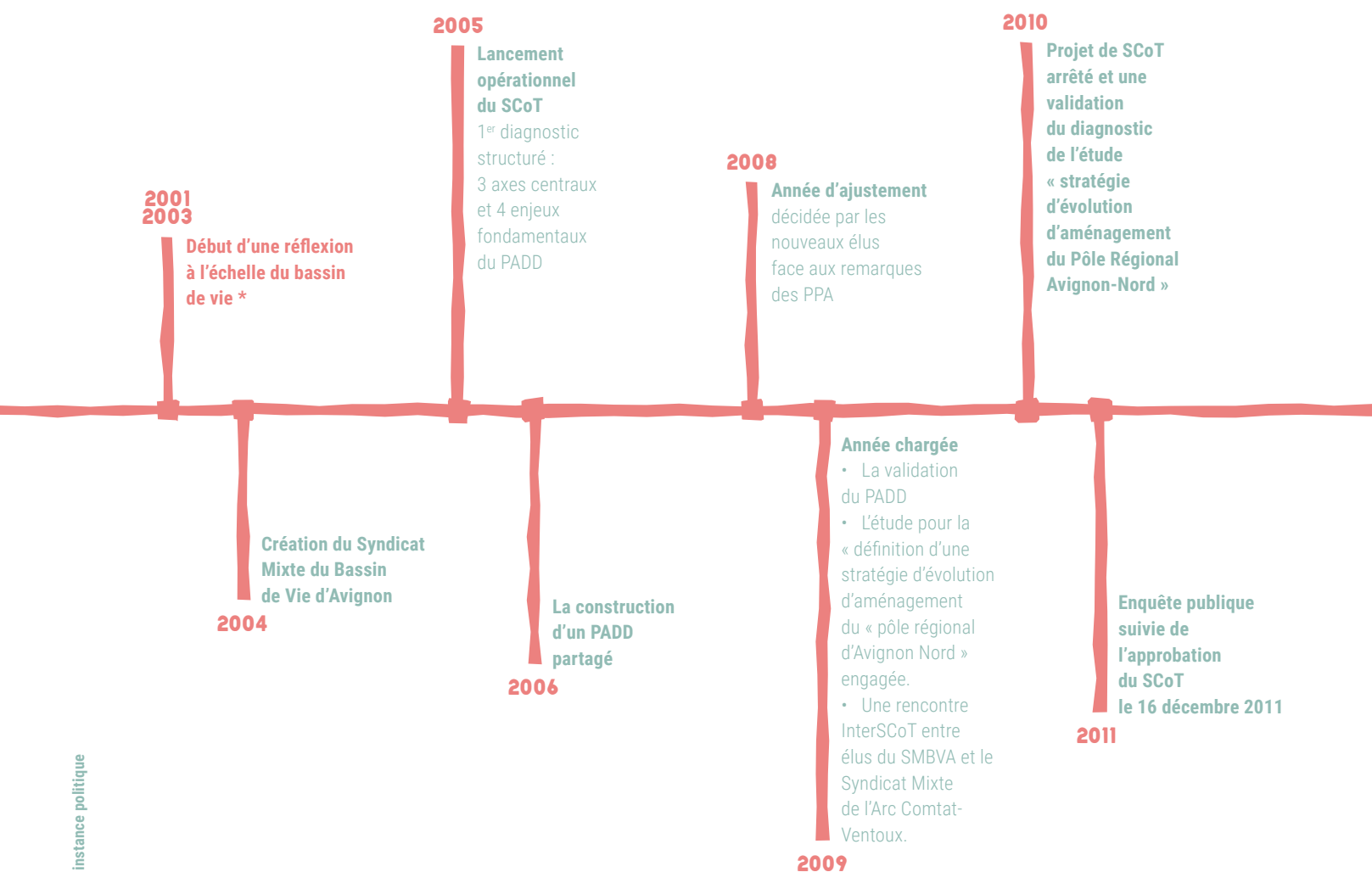
## LE SMBVA : UN TERRITOIRE CHARNIÈRE DOTÉ D'UNE INSTANCE POLITIQUE

Le SMBVA un acteur majeur au centre  
de l'aménagement du territoire.

Le Syndicat est avant tout une structure qui porte le SCoT.  
Son territoire s'étend sur 4 EPCI et 34 communes.  
À sa tête, le Comité Syndical est l'organe délibérant.

# 1.1

## LA CRÉATION D'UNE STRUCTURE ET LE CONTEXTE D'UNE DÉMARCHE : UN RAPPEL HISTORIQUE



\*

Loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain : création d'un outil de planification stratégique, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)



**2012**

**Année de transition**

Élaboration d'une méthode sur la mise en œuvre du SCoT. 4 outils : une grille de compatibilité, un guide méthodologique, la mise en place de l'observatoire du SCoT et l'organisation d'ateliers élus/techniciens. Départ de la commune de Lirac.

**2014**

**Nouveaux élus et un périmètre modifié**  
Intégration dans le périmètre d'Orange, de Pujaut et de Sauveterre

**2016**

**Concertation, mobilités, l'articulation SCoT/PLU, habitat, commerce**

**2018**

**Relance de la révision du SCoT après l'adhésion de la CCAOP et 1<sup>ère</sup> Conférence d'urbanisme commercial**  
Départ de la commune de Montfaucon

**2020**

**Installation des nouveaux élus et rendu des Avis PPA et PPC sur le projet de SCOT arrêté**

**2013**

**Lancement de la procédure de révision du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon et d'une démarche InterSCoT**

**2015**

**Révision - Pré-diagnostic socio-économique, EIE et 2 études spécifiques pour l'élaboration de la Trame Verte et Bleue et pour une étude agricole.**

**2017**

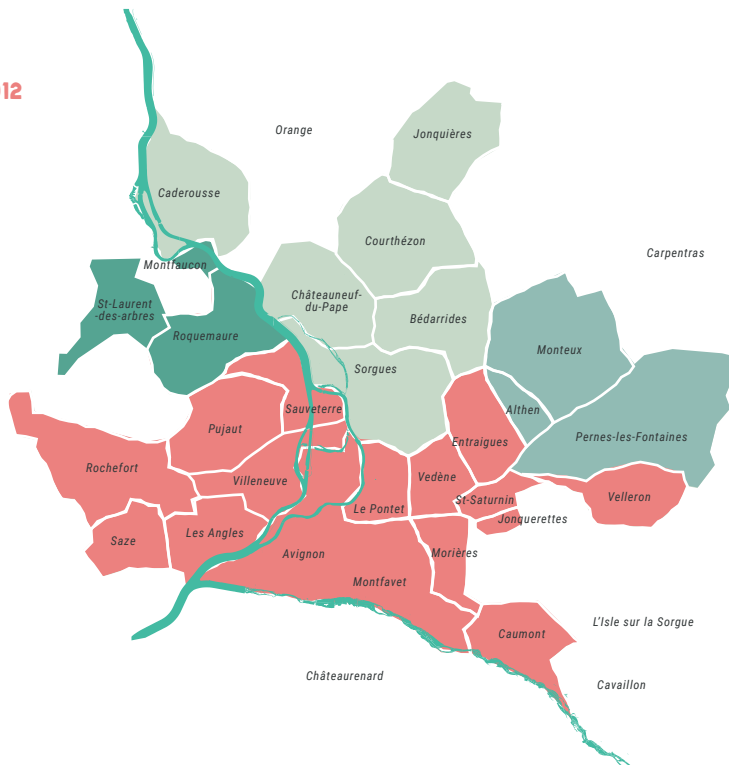
**Nouveau périmètre**  
Adhésion de la CCAOP  
**Charte d'urbanisme commercial, Relance de l'InterSCoT**  
Dissolution de la communauté de communes de la Côte du Rhône Gardoise  
Départ de Saint-Laurant-des-Arbres

**2019**

**Abouissement de plusieurs années de travail par l'arrêt du projet de SCoT le 9 décembre 2019**

# L'ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU SMBVA DEPUIS SA CRÉATION

## PÉRIMÈTRE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2013 APRÈS LE DÉPART DE LIRAC LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012



## PÉRIMÈTRE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014

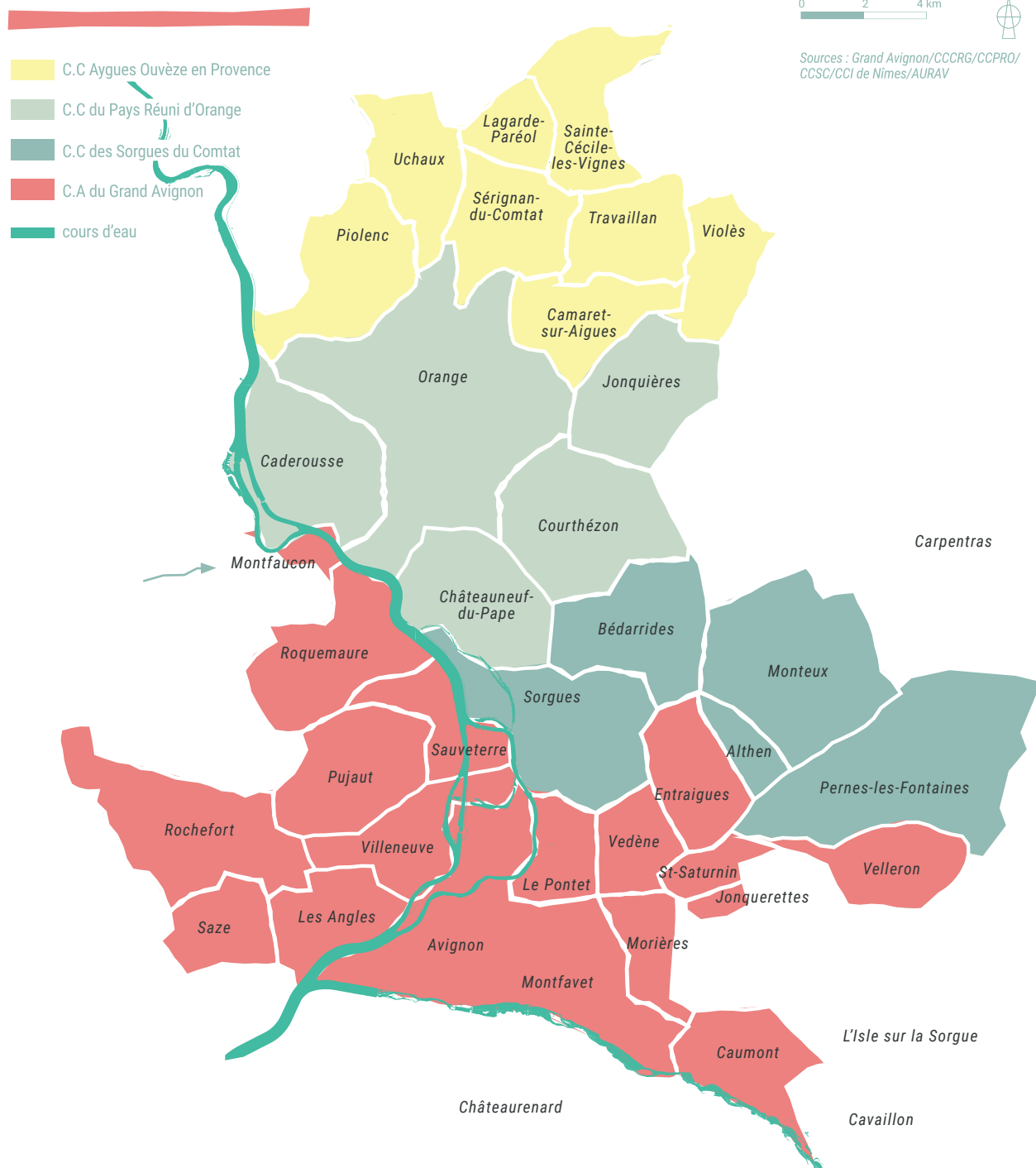
Élargissement du périmètre avec l'intégration des communes de Pujaut et de Sauveterre à la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon et de la commune d'Orange à la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze (CCPRO).



### PÉRIMÈTRE EN 2017, PLUSIEURS CHANGEMENTS

- Intégration de la CCAOP en 2017
- Intégration des communes de Montfaucon et de Roquemaure à la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon suite à la dissolution de la Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise (Conséquence de la loi NOTRe, moins de 15000 habitants),

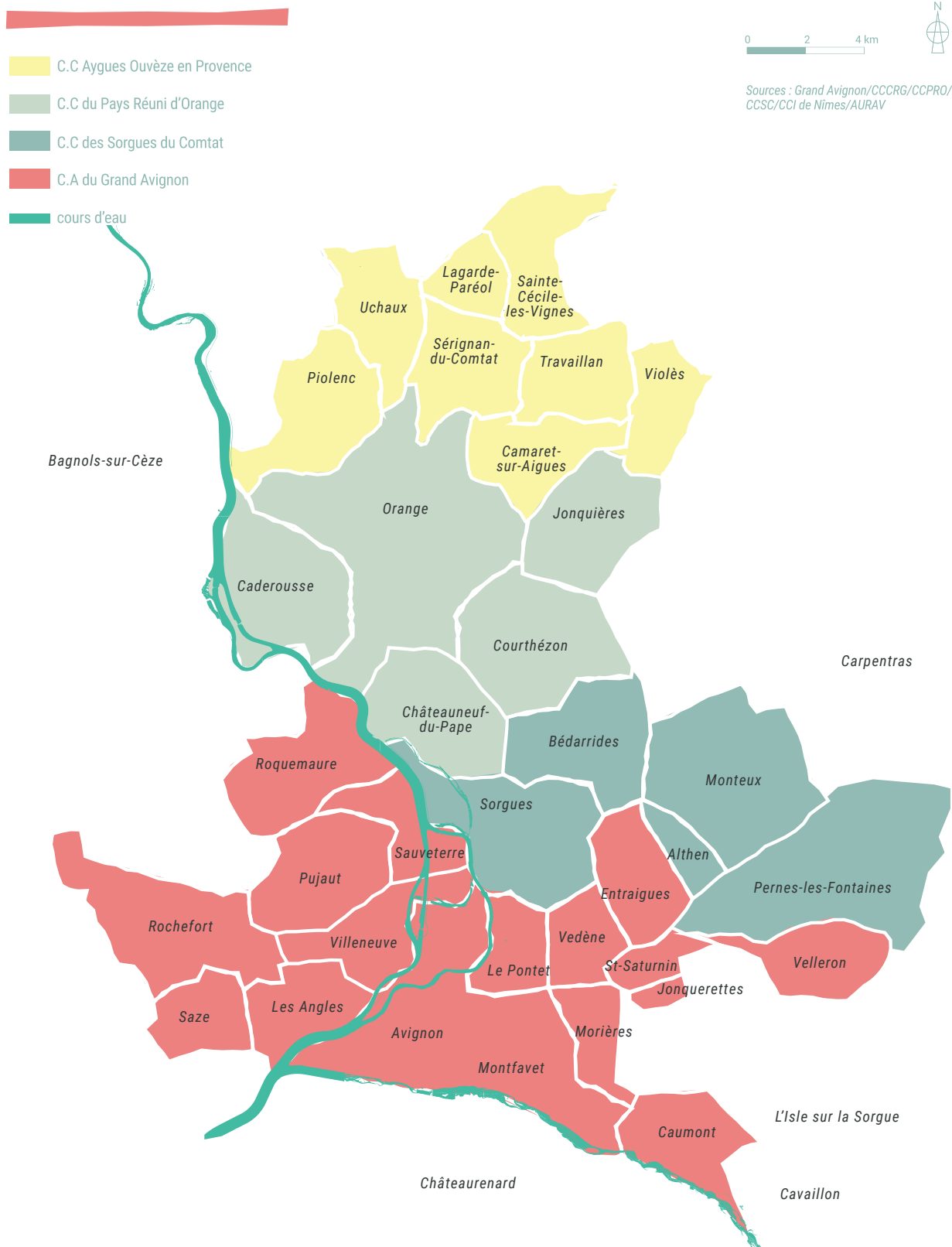
- Intégration des communes de Sorgues et de Bédarrides à la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat (CCSC) après avoir quitté la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze,
- Changement d'appellation de la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze dénommée aujourd'hui la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange.



**DÉPART DE MONTFAUCON EN 2018** (voir carte actuelle à la page suivante)

# 1.2

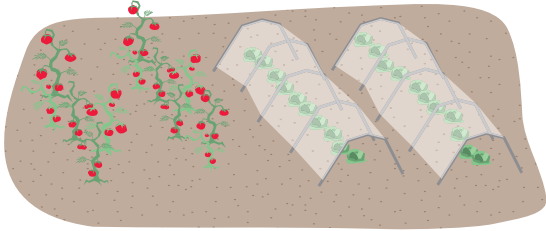
## UN POSITIONNEMENT INTERRÉGIONAL



**58%**   
**DES HABITANTS  
DE L'AIRE URBAINE  
D'AVIGNON**

**4%**   
**D'EAUX  
ET DE ZONES  
HUMIDES**

**54%** **DE TERRE  
AGRICOLE**



**4 EPCI**

**34 COMMUNES**  
S'ETEND SUR LE GARD/LE VAUCLUSE  
ET LA REGIONS SUD PACA ET OCCITANIE

**79 100  
HECTARES**

**17%**   
**D'ESPACE  
NATUREL**

**312 906  
HABITANTS**  
(POPULATION INSEE : RECENSEMENT 2021)



# 1.3

## UNE ORGANISATION POLITIQUE : LE COMITÉ SYNDICAL RENOUVELÉ EN 2020

Le Syndicat fonctionne autour de deux organes majeurs : **le Comité Syndical et le Bureau**

### LE COMITÉ SYNDICAL

Il est composé de 48 élus titulaires et de 48 élus suppléants, représentant les collectivités membres. Le nombre de délégués illustre la volonté que toutes les Communes soient représentées et également que le poids de la population de chaque intercommunalité dans le syndicat soit pris en compte. Le Comité Syndical se réunit plusieurs fois par an pour valider les grandes étapes d'avancement et de mise en œuvre du SCOT. Il est également saisi pour les décisions administratives. Ainsi, il s'est réuni 6 fois au cours de l'année 2021.



Grand Avignon		
TITULAIRES		SUPPLÉANTS
Paul Roger GONTARD	Avignon	Fabrice MARTINEZ TOCABENS
Cécile HELLE	Avignon	Claude NAHOUM
Joël PEYRE	Avignon	Julien De BENITO
Claude MOREL	Caumont	Dominique LIBES
Aurore CHANTY	Entraigues	Guy MOUREAU
Daniel BELLEGARDE	Jonquerettes	Dominique ANCEY
Steve SOLER	Le Pontet	Michèle BOMPUIS
Patrick SUISSE	Le Pontet	Danielle MERALDO
Jeanine DRAY	Les Angles	Patrice AUBARD
Annick DUBOIS	Morières	Jeanine FAVRE-SECOND
Franck JOUSSELIN	Morières	Grégoire SOUQUE
Pierre JOUVENAL	Pujaut	Catherine GLEIZE
Patrick SANDEVOIR	Rochefort	Alain BERTRAND
Luc ROUSSELOT	Roquemaure	Michel BERARDO
Serge MALEN	St Saturnin	Lionel FISHER
Jacques DEMANSE	Sauveterre	Carole DELAFONTAINE
Yvan BOURELLY	Saze	Philippe MASSIAS
Michel DOUCENDE	Vedène	Jean-Marc BORIE
Joël GUIN	Vedène	Rolland LAMOUREUX
Hervé BERENQUER	Velleron	Philippe ARMENGOL
Pascale BORIES	Villeneuve	Arnaud RENEVEY
Nathalie LE GOFF	Villeneuve	Virginie DUMAS-FILLIERE
Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange		
Christophe REYNIER-DUVAL	Caderousse	Mariel MARTIN
Claude AVRIL	Châteauneuf	Salvador TENZA
Jean-Pierre FENOUIL	Courthézon	Jérôme DEMOTIER
Nicolas PAGET	Courthézon	Caroline FAYOL
Claudine MAFFRE	Jonquières	Annie DEL BASSO
Thierry VERMEILLE	Jonquières	Laurent RUCHON
Yann BOMPARD	Orange	Claude BOURGEOIS
Xavier MARQUOT	Orange	Pierre MARQUESTAUT
Denis SABON	Orange	Jonathan ARGENSON
Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat		
Michel TERRISSE	Althen	Marc MOSSÉ
Isabelle BURE	Bédarrides	Marie-Dominique SARRAIL
Michel PERRAND	Bédarrides	Éva BOCCABELLA
Christian GROS	Monteux	Chantal GONNET OLIVI
Stéphane MICHEL	Monteux	Evelyne ESPENON
Fulgencio BERNAL	Pernes	Gérôme VIAU
Didier CARLE	Pernes	Antoine BARBIEUX
Pascale CHUDZIKIEWCZ	Sorgues	Cindy CLOP
Stéphane GARCIA	Sorgues	Sylviane FERRARO
Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence		
Christine WINKELMANN	Camaret	Jean-Michel MARLOT
Fabrice LEAUNE	Lagarde	Sophie PROPHETE-FEBVRE
Louis DRIEY	Piolenc	Françoise GRANDMOUGIN
Pascal CROZET	Sainte Cécile	Vincent FAURE
Marc GABRIEL	Sérignan	Lydie CATALON
Patricia LISPAL-GONDRAN	Travailhan	Isabelle DALADIER-MARTIN
Christine LANTHELME	Uchaux	Annie AVON
Florence GOURLOT	Violès	Julia EKINCI

## LE BUREAU

Il est composé de la **Présidente et de 11 vice-présidents** qui examinent en amont les dossiers des Comités Syndicaux. Le Bureau a reçu délégation pour rendre des avis sur certains dossiers d'urbanisme (révision allégées et modifications).



1



2



3



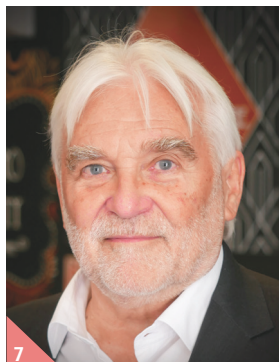
4



5



6



7



8



9



10



11



12

## 10 BUREAU EN 2021

- 1 La Présidente :  
**Pascale BORIES**  
(CA Grand Avignon)  
Et de 11 Vice-présidents :
- 2 1<sup>er</sup> Vice-président :  
**Stéphane GARCIA**  
(CC Les Sorgues  
du Comtat)
- 3 2<sup>ème</sup> Vice-présidente :  
**Cécile HELLE**  
(CA Grand Avignon)

- 4 3<sup>ème</sup> Vice-président :  
**Claude AVRIL**  
(CC Pays Réuni d'Orange)
- 5 4<sup>ème</sup> Vice-président :  
**Fabrice LEAUNE**  
(CC Aygues-Ouvèze-  
en-Provence)
- 6 5<sup>ème</sup> Vice-président :  
**Claude MOREL**  
(CA Grand Avignon)

- 7 6<sup>ème</sup> Vice-président :  
**Christian GROS**  
(CC Les Sorgues du Comtat)
- 8 7<sup>ème</sup> Vice-président :  
**Steve SOLER**  
(CA du Grand Avignon)
- 9 8<sup>ème</sup> Vice-président :  
**Nicolas PAGET**  
(CC Pays Réuni d'Orange)

- 10 9<sup>ème</sup> Vice-présidente :  
**Jeanine DRAY**  
(CA du Grand Avignon)
- 11 10<sup>ème</sup> Vice-président :  
**Michel TERRISSE**  
(CC Les Sorgues du Comtat)
- 12 11<sup>ème</sup> Vice-président :  
**Luc ROUSSELOT**  
(CA du Grand Avignon)

# 1.4

## LE RÔLE DU SYNDICAT : DES MISSIONS, UNE ÉQUIPE, UNE GESTION FINANCIÈRE

Le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon  
a une vocation unique qui est l'élaboration du Schéma  
de Cohérence Territoriale.

Ainsi, il a pour mission :

- D'accompagner des communes et des EPCI afin de décliner les orientations du SCoT dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement,
- De s'assurer de la compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec les orientations du SCoT. Pour cela, il doit suivre l'élaboration de ces documents, participer aux réunions des PPA et transmettre son avis aux collectivités concernées.

Le SMBVA pilote la révision du SCot et garanti la conformité des documents dans le respect du cadre légal. Au-delà de sa mission première, le SMBVA est une structure administrative avec des missions d'administration générales. Ainsi, chaque année, les nouvelles obligations réglementaires y sont mises en place dans le domaine des finances et des ressources humaines.

Cette année, le SMBVA s'est doté de nouveaux locaux situés au 2<sup>ème</sup> étage du même bâtiment. La structure est désormais accessible au public. Dorénavant pourvue de sa propre salle de réunion, tous les Bureaux et les Comités Syndicaux pourront être organisés en son sein dès que la situation sanitaire le permettra. De plus, le SMBVA s'est équipé du matériel idoine pour réaliser des visio conférences.

### L'ÉQUIPE DU SMBVA

- **Julie RIMBOT** : Directrice
- **Céline GEORGES** : Chargée de mission SCoT et Urbanisme
- **Léanna ADJEDJ** : Assistante administrative (départ en novembre 2021)

### L'AURAV, UN PARTENAIRE ESSENTIEL

L'équipe du SMBVA travaille en partenariat avec l'**Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV)**, chargée de l'accompagner techniquement par la production d'études, l'animation des débats et la mise en forme de la démarche dans ses différentes étapes.

### UN LIEN PRIVILÉGIÉ AVEC LES EPCI

Les techniciens représentants des quatre EPCI participent et apportent leur analyse sur les différents dossiers d'urbanisme. Le SMBVA a su s'organiser pour maintenir une continuité malgré le contexte sanitaire.

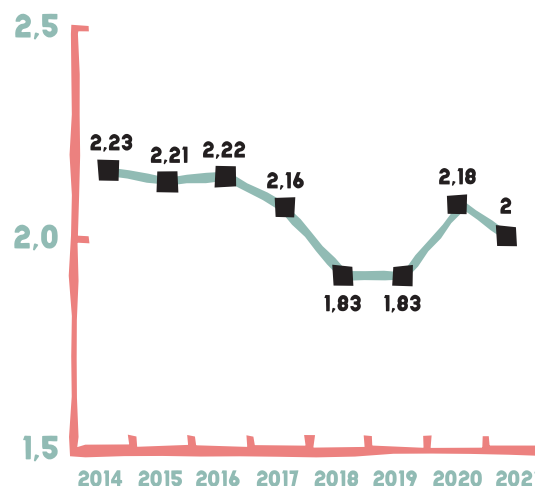
### LE BUDGET DU SMBVA

**2,00 €**

**HABITANT**

**LE BUDGET DU SYNDICAT  
EST ALIMENTÉ PAR LES COTISATIONS  
DES EPCI MEMBRES.**

Participation  
des collectivités  
membres  
en **2021**





## FONCTIONNEMENT

DEPENSES	FONCTIONNEMENT		
	Chapitres   Libellés	BP 2021 en €	Réalisé 2021 en €
	002   Déficit de fonctionnement N-1 reporté	0	0
	011   Charges à caractère général	141 000,00	76 407,51
	012   Charges de personnel et frais assimilés	155 000,00	128 541,64
	65   Autres charges de gestion courante	138 610,00	135 259,93
	66   Charges financières	11 791,59	10 713,31
	023   Virement à la section d'investissement	25 078,16	0
	042   Opérations d'ordre de transfert entre sections	183 140,25	183 140,25
	<b>TOTAL des dépenses de fonctionnement</b>	<b>654 723,00</b>	<b>534 062,64</b>

RECETTES	FONCTIONNEMENT		
	Chapitres   Libellés	BP 2021 en €	Réalisé 2021 en €
	002   Résultat de fonctionnement N-1 reporté	0	0
	74   Dotations et participations	625 812,00	625 812,00
	75   Autres produits de gestion courante	0	1,96
	77   Produits exceptionnels	0	201,74
	042   Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 911,00	28 911,00
	<b>TOTAL des recettes de fonctionnement</b>	<b>654 723,00</b>	<b>654 723,00</b>

## INVESTISSEMENT

DEPENSES	INVESTISSEMENT		
	Chapitres   Libellés	BP 2021 en €	Réalisé 2021 en €
	001   Déficit d'investissement N-1 reporté	0	0
	20   Immobilisations incorporelles	261 500,50	154 128,00
	21   Immobilisations corporelles	42 500,00	22 806,78
	27   Autres immobilisations financières	5 481,00	4 567,50
	16   Emprunts et dettes assimilées	101 931,49	101 931,49
	040   Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 911,00	28 911,00
	<b>TOTAL des dépenses d'investissement</b>	<b>440 323,49</b>	<b>312 344,77</b>

RECETTES	INVESTISSEMENT		
	Chapitres   Libellés	BP 2021 en €	Réalisé 2021 en €
	001   Excédent d'investissement reporté	10 614,83	0
	1068   Excédent de fonctionnement capitalisé	212 432,75	212 432,75
	13   Subventions d'investissement	6 506,00	6 506,00
	27   Autres immobilisations financières	2 551,50	2 543,00
	021   Virement de la section de fonctionnement	25 078,16	0
	040   Opérations d'ordre de transfert entre sections	183 140,25	183 140,25
	<b>TOTAL des recettes d'investissement</b>	<b>440 323,49</b>	<b>404 622,00</b>

L'objectif du SMBVA est de favoriser l'appropriation du SCoT par l'ensemble des acteurs du territoire mais également de participer à l'avancée des différents projets et documents d'urbanisme. Dans ce cadre, le SMBVA a également initié une démarche de coopération avec les SCoT voisins de la région PACA appelée InterSCoT. Cet InterSCoT s'est réuni à plusieurs reprises en cette fin d'année 2021 afin de travailler sur une contribution commune pour la Conférence des SCoT prévue par la loi Climat et Résilience. Il constitue également un espace de dialogue et de partage inter-territorial qui permet de porter ensemble des lignes politiques et de développement communes.

# 02.

## LE SMBVA : UN ACCOMPAGNATEUR, UN PARTENAIRE, UN ACTEUR DE L'AMÉNAGEMENT

Cet espace de coopération Interscot côté PACA n'a actuellement pas d'équivalent du côté de la Région Occitanie, ce qui n'empêche pas les échanges réguliers avec les SCOT Voisins de cette région.



# 2.1

## UNE PARTICIPATION DU SYNDICAT AUX RÉUNIONS TECHNIQUES POUR SUIVRE, INTERVENIR & AIDER

### PARTICIPATION À PLUS D'UNE DIZAINE DE REUNIONS

Les rencontres en visio conférence ont perduré toute cette année 2021. Petit à petit, les réunions des Personnes Publiques Associées ou encore des réunions techniques ont pu avoir lieu en présentiel. Le SMBVA a participé tout au long de l'année à plusieurs d'entre elles.

#### JANVIER

- 6 janvier 2021 :  
PLU de Morières  
les Avignon
- 7 janvier 2021 :  
SCoT de Vaison Ventoux
- 20 janvier 2021 :  
PLU d'Avignon

#### MARS

- 25 mars 2021 :  
PLU d'Avignon

#### MAI

- 11 mai 2021 :  
PLH 3 de la CCSC
- 27 mai 2021 :  
SRC PACA

#### JUIN

- 14 juin 2021 :  
PLH 3 de la CCSC
- 14 juin 2021 :  
PCAET du Grand Avignon
- 28 juin 2021 :  
PLU d'Avignon

#### SEPTEMBRE

- 14 septembre 2021 :  
PLU d'Entraigues  
sur la Sorgue
- 29 septembre 2021 :  
PLU de Pujaut

#### NOVEMBRE

- 9 novembre 2021 :  
PLU d'Avignon

# 2.2

## LA MISE EN OEUVRE DU SCOT AU TRAVERS DES DOCUMENTS D'URBANISME ET PROJETS DU TERRITOIRE

### LES AVIS DU SMBVA EN TANT QUE PERSONNE PUBLIQUE ASSOCIÉE

Pour les PLU, le SMBVA s'assure que les orientations du SCoT soient bien prises en compte et soient traduites localement afin d'assurer la cohérence à l'échelle des 34 communes du périmètre. Ainsi, les PLU doivent être compatibles avec le SCoT. D'autres documents doivent également être compatibles notamment les PLH et les PDU des EPCI membres.

#### Mise en compatibilité du PLU d'Entraigues sur-la-Sorgues et du SCoT concernant le centre pénitentier

Mise en compatibilité, avis favorable en réunion d'examen conjoint le 7 janvier 2021

#### Modification N°2 du PLU de Pernes les Fontaines

Avis favorable du Bureau le 11 janvier 2021

#### Modification simplifiée N°1 du PLU de Sauveterre

Avis favorable du Bureau le 11 janvier 2021

#### Modification simplifiée N°1 du PLU de Châteauneuf du Pape

Avis favorable du Bureau le 25 janvier 2021

#### Modification N°2 du PLU de Sorgues

Avis favorable du Bureau le 25 janvier 2021

#### Mise en compatibilité du PLU d'Avignon concernant la requalification du Pôle d'Échanges Multimodal d'Avignon centre

Mise en compatibilité, avis favorable en réunion d'examen conjoint le 19 avril 2021

#### Révision du Règlement Local de la Publicité d'Entraigues sur la Sorgue

Avis favorable du Bureau le 17 mai 2021

#### Modification N°1 du PLU d'Uchaux

Avis favorable du Bureau le 17 mai 2021

#### Révision du PLU de Morières-Les-Avignon

Avis favorable du Comité Syndical le 31 mai 2021

#### Mise en compatibilité du PLU de Vedène concernant un bassin de rétention

Mise en compatibilité, avis favorable en réunion d'examen conjoint le 24 août 2021

#### Modification N°1 du PLU d'Orange

Avis favorable du Bureau le 10 septembre 2021 avec observations

#### Mise en compatibilité du SCoT – Construction d'un établissement pénitentiaire sur la commune d'Entraigues sur-la-Sorgue

Avis favorable du Comité Syndical le 27 septembre 2021

#### Zone du Plan de Entraigues sur la Sorgue – Déclaration d'utilité Publique et mise en compatibilité du PLU

Avis favorable du Comité Syndical le 27 septembre 2021

### SCOT VOISINS

Pour chaque SCoT voisins en élaboration ou en révision, le SMBVA fait part de son analyse comparative au regard du SCoT BVA et souhaite au vu des nombreux enjeux communs entre les territoires, continuer et renforcer la collaboration notamment au travers d'une démarche d'InterSCoT.

Le SMBVA est également associé en tant que PPA à l'élaboration des documents d'urbanisme limitrophes comme les communes.

### LES AVIS SUR LES DOSSIERS D'AUTORISATION COMMERCIALE SOUMIS EN CDAC

#### Le Pontet – Création d'un bâtiment commercial de l'enseigne LIDL – Saisine de la CDAC par le SMBVA le 14 janvier 2021

Décision de la CDAC : Avis défavorable le 9 février 2021

#### Orange – Création d'un Intersport

Avis favorable du Bureau le 9 juin 2021

Décision de la CDAC : Avis favorable le 1<sup>er</sup> juin 2021

#### Roquemaure – Agrandissement par extension d'un supermarché de l'enseigne Intermarché

Décision de la CDAC : Avis favorable le 26 août 2021

Recours sur le permis et donc passage en CNAC

Décision de la CNAC : Avis favorable le 13 janvier 2022

#### Monteux – Création d'un Intermarché

Avis défavorable du Bureau le 9 juin 2021

Décision de la CDAC : Avis défavorable le 23 juin 2021

Le SMBVA, depuis 2017, s'est doté d'une Charte d'Urbanisme Commercial. Le projet arrêté de SCoT a repris les éléments de cette charte dans le DAAC (Document d'Aménagement Artisanal et Commercial).

Ces documents ont permis d'instaurer un dialogue, de comprendre les objectifs et impératifs des acteurs privés et d'intégrer les orientations du SCoT pour améliorer l'intégration et l'implantation du commerce sur le territoire.

Ainsi, le SMBVA a rencontré en 2021 différents acteurs du commerce. Plusieurs réunions avec des enseignes ont eu lieu.

Celles-ci viennent présenter leur projet en amont du dépôt de permis de construire et de leur passage en CDAC.

### LES AUTRES RENCONTRES DE CETTE ANNEE 2021

En tant qu'acteur de la planification du territoire, le SMBVA est invité par d'autres structures à participer à différentes réunions.

Ainsi, la structure a été conviée aux journées de formation organisées par la Région SUD PACA concernant la mise en œuvre du SRADDET mais également aux différentes instances territoriales de l'Espace Rhodanien.

Le Syndicat est membre de la Fédération Nationale des SCoT. Ainsi tout au long de l'année, la structure participe à différentes réunions organisées par la Fédération et répond à diverses enquêtes.

Après les élections en 2020, il était important pour la Présidente d'instaurer un dialogue avec les nouvelles équipes et de présenter le projet de SCoT arrêté ainsi que les avis reçus. L'analyse des avis recueillis en 2020 après les élections a conduit la nouvelle équipe à rencontrer certaines Personnes Publiques Associées (PPA) dans le but de clarifier leurs positions. La Présidente a ensuite tenu à organiser des rencontres dans chaque EPCI afin de leur présenter les remarques spécifiques formulées sur leur territoire, impliquant de nouvelles décisions à venir.

## LA PROCÉDURE DE RÉVISION

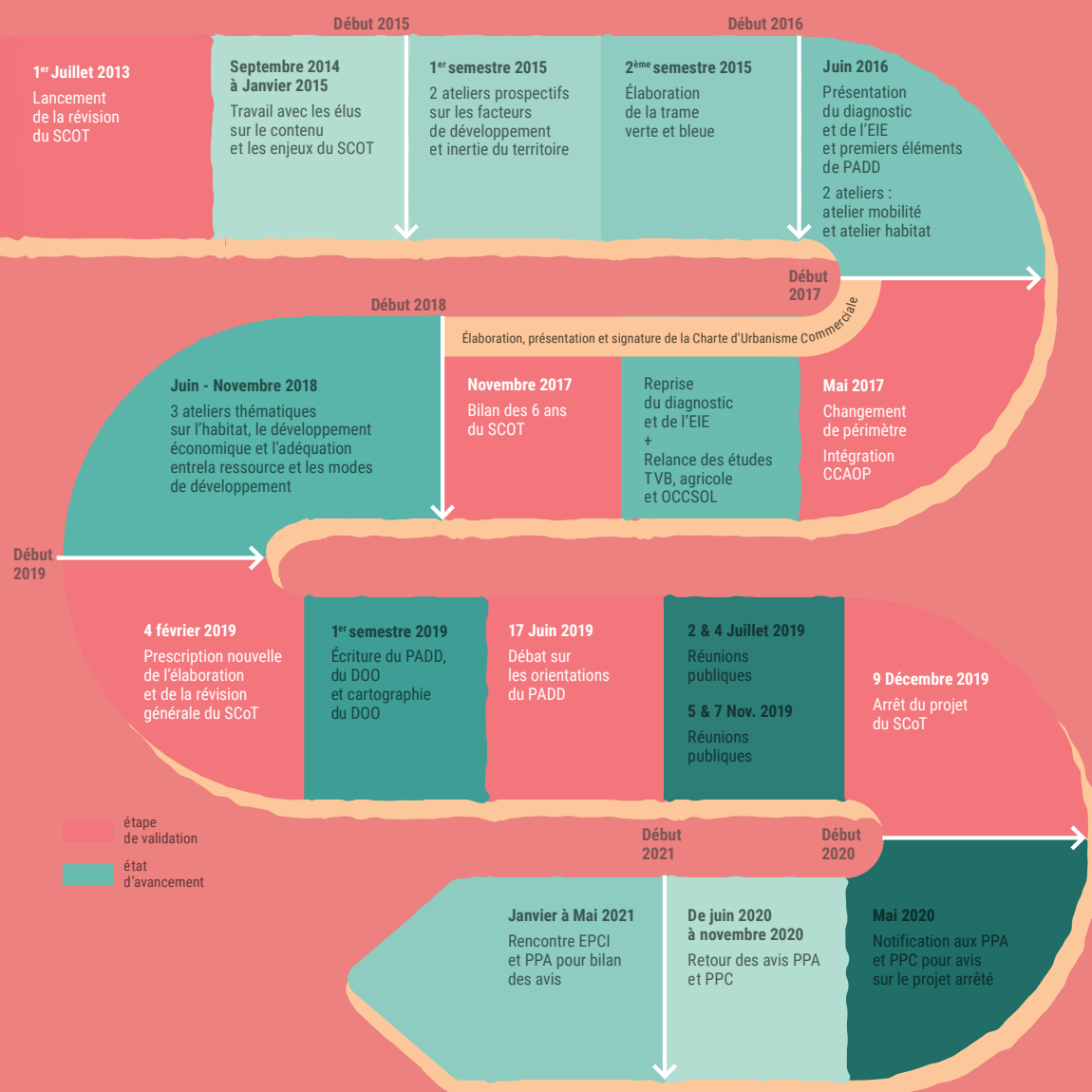
Les premiers mois de l'année ont été marqués par plusieurs rencontres avec les élus des 4 EPCI membres mais également avec certaines Personnes Publiques Associées afin de faire avancer la démarche SCoT. Un nouveau calendrier a été établi afin de planifier le reste de la procédure. Or, fin août 2021, la loi Climat et Résilience a été promulguée. Le cadre législatif est ainsi venu perturber l'avancée de la démarche.

# 03.

Au vu des échéances fixées par cette nouvelle loi et notamment l'organisation de Conférences des SCoT début 2022, le calendrier a été modifié afin que le SMBVA participe activement et contribue aux deux Conférences côté SUD PACA et Occitanie.

Le Comité Syndical a été réuni le 29 novembre 2021 afin que lui soit présenté cette loi, ces objectifs ainsi que les nouvelles notions qui en découlent. Les membres du Comité ont ainsi pu échanger et comprendre l'ampleur des réflexions et du travail à accomplir pour atteindre l'objectif du Zéro Artificialisation Nette.

Cette fin d'année a été jalonnée de plusieurs rencontres « InterSCoT » Sud PACA et Occitanie. Ainsi, fin 2021, la révision du SCoT a été mise en suspend afin de mesurer de l'impact de cette nouvelle loi sur notre document d'urbanisme et sur le projet arrêté.





Imprimé sur un papier issu de forêts gérées durablement.





Syndicat Mixte  
pour le SCoT du  
Bassin de Vie  
d'Avignon

[contact@scot-bva.fr](mailto:contact@scot-bva.fr) - 04 32 76 73 00

164 avenue de Saint Tronquet - Vacluse Village - Bâtiment Le Consulat - 84 130 Le Pontet